

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE



« Marché de prestations de services » CAHIER DES CHARGES (Valant CCTP et CCAP)

Objet du marché :

« Etude pour la conception du réseau de découverte à vélo de la vallée de la Têt –
Versant Nord Canigó »

Janvier 2023



Projet porté dans le cadre du projet ACTIV'* lauréat de l'AMI Avenir Montagne Mobilités en partenariat avec le Département des Pyrénées Orientales.

*ACTIV' ou « Relais local de proximité au déploiement du projet de véloroute « Vallée de Têt »



Remise des offres :

- ✓ Date limite de réception : Vendredi 03 février 2023
- ✓ Heure limite de réception : 17h30

Table des matières

Table des matières

Article 1. Présentation du Syndicat Mixte Canigó Grand Site	3
Article 2. Contexte du projet	4
Article 3. Objet du marché, périmètre et contenus	6
Article 4. Livrables	8
Article 5 Les prérequis au déroulé de la mission	9
Article 6. Gouvernance et pilotage	10
Article 7. Forme de la mise en concurrence.....	10
Article 8. Durée du marché.....	11
Article 9. Remise des offres et contenu du dossier des candidats.....	11
Article 10. Enveloppe budgétaire prévisionnelle	11
Article 11. Critères d’analyses des offres.....	11
Article 12. Propriété des données et droits d’utilisation	12
Article 13. Paiement de la prestation	12

Article 1. Présentation du Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Créé en 2002, le Syndicat Mixte Canigó Grand Site (ou dénommé SMCGS) est un syndicat ayant pour objet de préserver et mettre en valeur tous les éléments du patrimoine naturel, culturel et paysager du massif du Canigó, de ses vallées, balcons et piémont, et d'une manière plus générale, de développer toutes actions concourant au développement culturel et touristique du territoire du Syndicat Mixte, dans le respect de l'esprit des lieux.

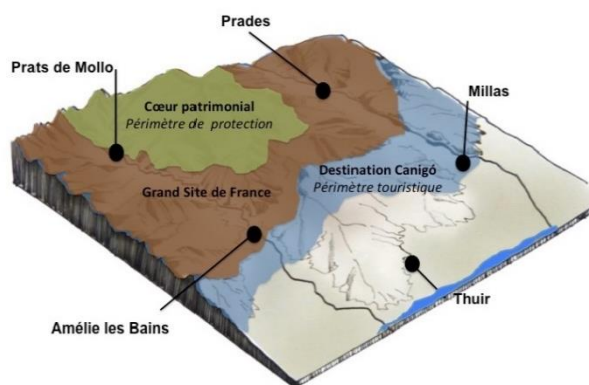
Labellisé Grand Site de France depuis 2012, le SMCGS mène son action en poursuivant trois missions générales :

- **La préservation et valorisation des paysages et des patrimoines naturels et culturels,**
- **La gestion et diffusion des flux de fréquentation par l'organisation de la découverte du territoire,**
- **Le soutien au développement économique local et durable.**

Il compte aujourd'hui 62 membres parmi lesquels le Département des Pyrénées Orientales, l'Office National des Forêts et 60 communes du Conflent, Ribéral, Haut-Vallespir, Vallespir et Aspres.

Le Syndicat décline son projet à l'échelle de ses 10 secteurs d'accueil autour de trois échelles complémentaires aux enjeux et finalités propres :

- Le site classé (23 212 ha), cœur patrimonial du projet organisé autour du site classé du massif du Canigó, servitude intégratrice de la quasi-totalité des autres dispositifs de gestion et préservation (sites Natura 2000, Réserves naturelles nationales, Forêts Domaniales, Réserve Biologique Dirigée, forêts sous statuts de protection et Réserve de Chasse et de Faune Sauvage du Canigó).
- Le territoire labellisé Grand Site de France (50 communes) organisé autour du site classé du massif du Canigó et contribuant à sa préservation, gestion et valorisation par des actions en faveur du paysage, des patrimoines, de la gestion des flux et du développement local.
- La destination éco-touristique « Canigó – Païs Català » (80 communes), périmètre touristique de partenariat à l'échelle des communautés de communes Conflent Canigó, Roussillon Conflent et Haut Vallespir délégataires de la compétence tourisme. C'est à cette échelle qu'a été obtenu le label Grand Site Occitanie



Article 2. Contexte du projet

Le SMCGS qui portent des actions visant à renforcer la **découverte décarbonée du territoire** a impulsé en **2020** une dynamique autour du vélo en mettant en œuvre **une formation Développement axé sur le vélo pour structurer la Destination « Canigó à vélo »**.

En effet, le potentiel vélo « loisir » du territoire est important du fait de la grande diversité des paysages et des nombreux patrimoines à découvrir. Les acteurs du territoire impliqués sur le vélo, nombreux et volontaristes ont souhaité participer à cette formation pour contribuer au développement de cette pratique.

Quelques constats mis en avant :

- Faible développement des équipements et services vélos
- Peu d'entretien des circuits vélos existants et un manque d'homogénéité de l'offre
- Un réseau mieux structuré et connecté autour de la véloroute coté Vallée du Tech que Vallée de la Têt
- Peu de connexion entre l'offre d'itinéraires vélos, les localités « pôle de services » et les véloroute notamment dans la vallée de la Têt
- Discontinuité des itinéraires entre la plaine et la montagne
- Des conflits d'usages possibles autour du vélo dans les espaces naturels sensibles, protégés et avec l'activité pastorale
- Un réseau vélo multi-pratiques peu adapté au public familiale...

Suite à cette formation, une **stratégie vélo** de la destination a été élaborée en co-construction avec ces acteurs.

Des enjeux ont été mis en évidence en matière de :

- **Stratégie globale** : aménagement et équipements, continuité du réseau de circuits vélos, d'offre proposée...
- **Clientèle cible** : adaptation de l'offre au public visé,
- **Services vélos** : création des conditions favorables à l'installation de services vélos et à l'accueil des pratiquants
- **Communication** : création de supports promotionnel, mise en avant et participation aux initiatives vélos
- **Gouvernance** : synergie et mise en réseau des collectivités et prestataires privés, gestion des conflits éventuels...

Et des objectifs prioritaires ont ainsi pu être établis :

- **Structurer l'offre autour des hubs*** (hubs vélos = localité stratégique en terme de services vélos et connecté à un réseau de circuits et itinéraires vélos). 9 hubs ont d'ores et déjà été identifié sur le territoire de la Destination
- **Mener des actions en faveur des cibles visés** (les cibles : grande itinérance, cycloport, VTT, VTC/Cycloloisirs)
- **Communiquer sur la destination vélo** : évènementiel, salon, supports de promotion
- **Créer une gouvernance dédiée au vélo de type comité d'itinéraire**

Un secteur de la destination Canigó Pais Català a été ciblé plus spécifiquement compte tenu des besoins exprimés, celui de la vallée du Têt.

La véloroute « Vallée de la Têt » en cours de réalisation par le Département est une infrastructure structurante pour le vélo sur le territoire car elle doit permettre de relier la plaine du Roussillon au Conflent. Cet itinéraire (en voie partagée ou en voie dédiée) longe

essentiellement le cours d'eau de la Têt et/ou les axes routiers principaux de la Vallée de la Têt.

Aussi le SMCGS souhaite à présent répondre aux enjeux et déployer la stratégie vélo en développant et en structurant l'offre vélo autour de cette véloroute en projet et en assurant la coordination des actions autour du vélo de l'ensemble des acteurs.

Pour cela, le SMCGS est lauréat de Avenir Montagnes Mobilités avec le projet ACTIV' « Relais local de proximité au déploiement du projet de la véloroute « Vallée de la Têt », projet présenté en partenariat avec le Département des P.O.

Grâce à l'AMI Mobilités du Plan Avenir Mobilités un poste de chef de projet « vélo » a été créé pour l'animation et la coordination du projet ACTIV' et des actions structurantes et démonstratrices autour du vélo vont être menées.

Le versant nord du Massif du Canigó situé dans la zone de massif des Pyrénées constitue le principal périmètre d'actions de ce projet.

Les actions lauréates présentées par le Syndicat dans le cadre de Avenir Montagnes Mobilités :

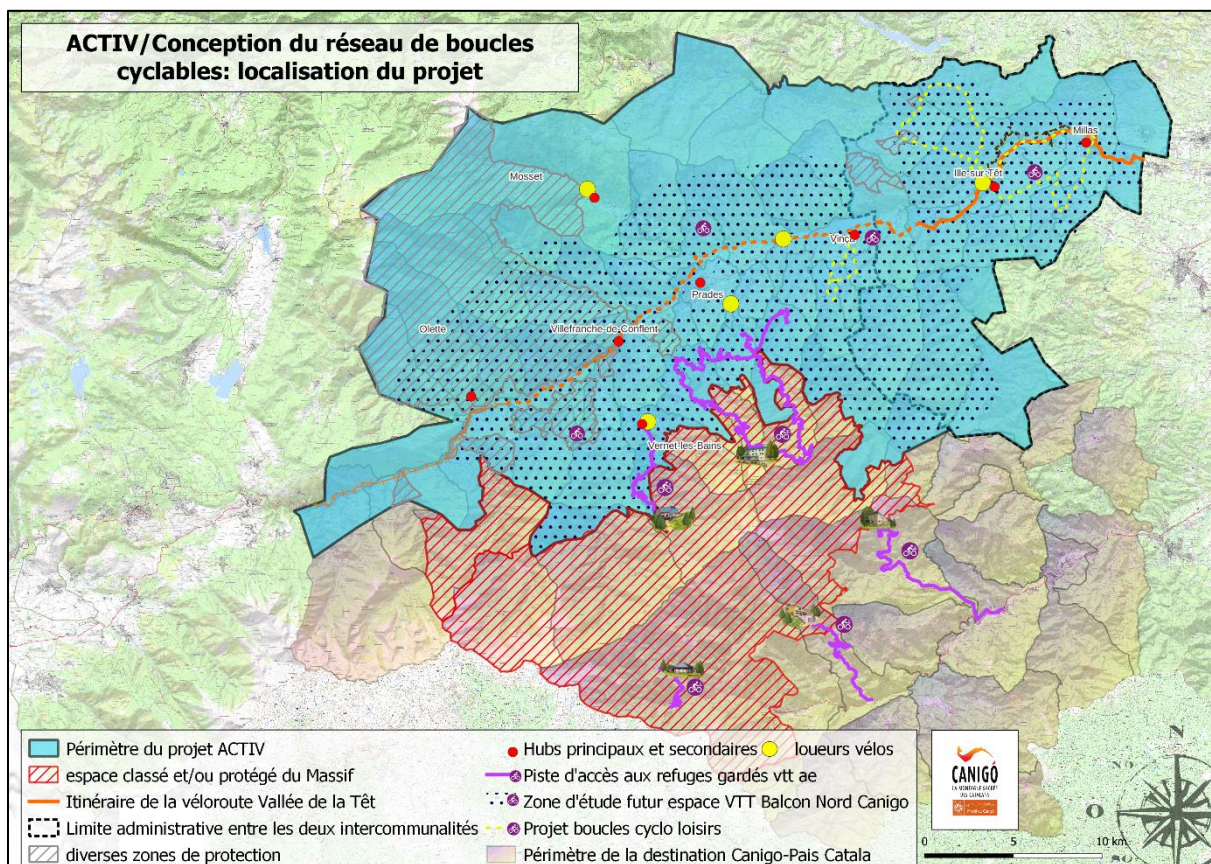
- **Recrutement Chef de projet Vélo avec comme missions :**
 - L'animation territoriale de proximité par l'installation et l'animation d'une instance fédératrice de l'ensemble des acteurs concernés par l'itinéraire de type « comité local d'itinéraire ».
 - L'Ingénierie d'accompagnement des projets (publics ou privés) en lien avec le développement du vélo

- **Mise en œuvre d'actions démonstratrices :**
 - **Action n°1** : étude pour la conception d'un réseau de boucles cyclables multi pratiques (*Objet de la présente consultation*)
 - **Action n°2** : Jalonnement des accès aux 5 refuges gardés du massif du Canigó depuis les 2 véloroutes Vallée de la Tet et Vallée du Tech avec création d'un challenge cycliste
 - **Action n°3** : Renforcement de l'offre d'accueil des vélos dans les 5 refuges gardés (arceaux, box sécurisés, recharge, réparations...)
 - **Action n°4** : achat de 2 VTTAE pour les besoins de déplacement du SMCGS

- **Communication générale de la démarche ACTIV'**

Article 3. Objet du marché, périmètre et contenus

Le périmètre du projet



Objet du projet :

Le SMC GS par la présente consultation souhaite lancer une des actions structurantes du projet ACTIV' à savoir :

- **Etude pour la conception du réseau cyclable vélos de la vallée de la Têt - Versant Nord Canigó**

La conception du réseau de boucles de découverte est une action structurante et multi partenariale, elle vise à concevoir un réseau de circuits vélos (toutes pratiques confondues) connecté à la véloroute vallée de la Têt et aux lieux d'intérêts (hubs, loueurs, réparateurs, sites touristiques et patrimoniaux, belvédères, hébergeurs vélos...).

Contenus de la mission :

Par conception du réseau cyclable, le Syndicat souhaite une restructuration complète et un lissage de l'offre à l'échelle de la vallée de la Têt en tenant compte de l'existant et en apportant des améliorations en termes de circuits et itinéraires pour tendre à une offre plus lisible, qualitative, connectée et répondant à la réglementation en matière de balisage, entretien et autorisation de passage.

Il souhaite aussi :

- Proposer une offre adaptée aux différents publics visés (*public selon pratiques : itinérance, cycloloisirs, cyclosports, Gravel, VTT, VTC, Enduro...*)
- Développer une offre de circuits accessibles à un public familial et valorisant les patrimoines du territoire
- Structurer le réseau cyclable à partir des Hubs vélos, de la véloroute Vallée de la Têt, des services de locations existants et des sites touristiques
- Identifier les aires de services à valoriser et à aménager au sein du réseau (lieu propice à une pause en vélo avec les équipements de base de type table pique-nique, toilettes, point d'eau, stationnement vélo)

Le prestataire devra donc dans sa mission :

1/Proposer et cartographier un réseau organisé et structuré de circuits et boucles cyclables comprenant des propositions de nouveaux circuits adaptés aux publics visés de type :

- Cyclo-loisirs sur route à faible circulation (*ex « la Castellane » à Mosset*)
- Cyclo-loisirs sur terrain mixte (*ex circuit Gravel*)
- VTT sur chemins et pistes (*ex refonte espace VTT FFC existant, approche sectorielle autour des hubs et loueurs avec proposition Enduro*)

Quelques caractéristiques recherchées :

- Accessible à un large public
- Difficulté faible à modérée (attention au dénivelé trop important)
- Circuit réalisable à la demi-journée majoritairement (si itinéraire sur plusieurs jours proposer des hébergements avec services vélos)
- Circuits VTT de 5 à 25 km avec possibilité d'allonger un circuit en couplant deux circuits (adapté aux VTTAE)
- Obtenir à terme un seul espace VTT labellisé à l'échelle de la Vallée de la Têt avec une offre proportionnée par secteur
- Mise en avant des patrimoines et des villages sur les circuits : logique de POI
- Circuit devant être réalisable depuis un hub vélo et/ou la véloroute ou pôle d'échanges multimodal
- Polarisier les départs des circuits
- Privilégier les circuits dont l'assise foncière est maîtrisée (chemins ruraux, autorisation de passage déjà acquise dans le cadre du PDIPR, traversée de parcelles communales..)

Quelques secteurs préalablement identifiés :

- Secteur Ille sur Têt , Nefiach, Millas, Saint Feliu...
- Secteur Montalba, Tarerach, Trevillach...
- Secteur Bouleternère, Saint Michel de Llotès...
- Secteur Vinça, secteur Vernet les Bains...

2/Estimer et chiffrer le jalonnement, le balisage et la signalétique à prévoir pour l'ensemble du réseau :

- Pour chacun des circuits
- Pour les lieux de départs (logique pôle de départ)
- Pour les liaisons depuis la véloroute vers les hubs et vers les circuits
- Pour les aires de services

3/Proposer un plan d'aménagement pour les hubs vélos du territoire et localiser les aires de services à créer

Il s'agira de proposer les équipements et services nécessaires dans les hubs vélos, à proximité des sites touristiques majeurs du territoire et des aires de services à créer.

- Selon la logique de pôle d'accueil du Syndicat Mixte Canigó Grand Site
- Selon la charte du mobilier du Syndicat Mixte Canigó Grand Site
- Selon la logique des départs des circuits et itinéraires depuis les hubs

La liste des hubs vélos déjà identifiés sera transmis aux prestataires

4/Proposer une mise en récit autour de la découverte du territoire à vélos

Le prestataire devra proposer une mise en récit du projet de réseau de boucles cyclables notamment les boucles cyclo-loisirs : l'idée étant d'amener la clientèle cyclotouristique à se projeter dans l'histoire à vélo qu'il pourrait vivre sur le territoire.

Article 4. Livrables

Le prestataire devra fournir les livrables suivants :

- **Une cartographie du réseau de boucles cyclables**
Cette cartographie comprend :
 - Les tracés du réseau de l'ensemble des itinéraires et boucles cyclables (et les liaisons vers la véloroute)
 - La localisation du jalonnement/balisage à prévoir
 - Les sites patrimoniaux et touristiques majeurs (à proximité et sur les circuits proposés)
 - les points de vue, belvédères et tout autre élément remarquable (à proximité et sur les circuits proposés)
 - les hubs principaux et secondaires avec les pôles d'accueil
 - les services et équipements liés à la pratique du vélo existants et à prévoir
 - les aires de services actuelles et à créer

Le fichier sera rendu sous format SHAPEFILE avec transmission de l'ensemble des GPX associés des boucles cyclables

- **Une fiche récapitulative de chacun des circuits proposés comprenant :**
 - Le tracé détaillé,
 - Kilométrage,
 - Dénivelé,
 - Difficulté (calcul selon standard fédération),
 - Jalonnement/balisage à prévoir (et coût associé)
 - Sites touristiques et points d'intérêts visibles etc.
 - **Recommandations en matière d'enjeux de sécurité** (par exemple une traversée de pont dangereuse ou tout autre passage nécessitant une attention particulière (amélioration, intervention etc.)
 - **Points de vigilance en matière de conflits d'usage** (identifier les différents usagers de l'espace et les possibles conflits d'usage)

- **Des propositions d'aménagement pour les hubs** (et les sites touristiques majeurs identifiés et aires de services)
- **Un estimatif récapitulatif détaillé comme avec :**
 - Poste 1 : Pannotage, jalonnement et balisage à prévoir pour l'ensemble des circuits et boucles
 - Poste 2 : Pannotage, jalonnement et balisage à prévoir pour les liaisons vers et depuis la véloroute
 - Poste 3 : Aménagement type avec mobiliers et équipements nécessaires
- **Une proposition de mise en récit associée aux boucles cyclo-loisirs**

Article 5 Les prérequis au déroulé de la mission

Dans sa réponse et la mise en œuvre de sa mission le prestataire devra tenir compte des éléments suivants :

- Eviter les **conflits d'usage** entre usagers de l'espace (randonneurs, chasseurs, éleveurs et troupeaux en estive, agriculteurs, pêcheurs, propriétaires privés et publics, cavaliers...) et localiser les zones sensibles nécessitant une attention particulière (émettre des recommandations en matière de sensibilisation, concertation, renforcement de la signalétique ou petits aménagements etc...)
- Eviter le passage au cœur du **site classé du Massif du Canigó et éviter tout circuit dans les périmètres des Réserves Naturelles** : du fait que ces sites présentent des enjeux forts en matière de biodiversité et de préservation des milieux naturels. Aussi il apparaît important de limiter la fréquentation humaine pour ainsi garantir l'intégrité des lieux et la quiétude des espèces. De nombreux périmètres de protection y sont présents et il paraît donc indispensable de ne pas venir impacter ce milieu sensible et déjà assez fréquenté. Les Réserves naturelles du territoire ne souhaitent pas encourager la pratique du vélo sur leur périmètre compte tenu des enjeux environnementaux de ces territoires.
- Privilégiez au maximum **le passage sur les chemins existants et les chemins ruraux** au sens de l'article. L.161-1 du Code rural.
- Respecter **l'environnement**, la fragilité des milieux et la préservation des espaces sensibles : éviter la création de boucles et itinéraires cyclables dans les zones réglementées et aux abords de ces zones (périmètres de protection de Natura 2000, périmètre des réserves naturelles, de la réserve biologique dirigée, des réserves de chasse et de faune sauvage)
- Respecter **le passage en forêts domaniales et communales** et les enjeux associés. La gestion de ces espaces par l'Office National des Forêts notamment pour les forêts domaniales, du domaine privé de l'Etat ouvertes au public mais où les enjeux sont nombreux. Il est important de les associer et de les concerter pour tout passage de sentier et de trace dans les périmètres des forêts domaniales et aussi communales
- Connecter l'ensemble du réseau à la **véloroute vallée de la Têt**, tronçons existants et en projet. (Jalonnement de liaisons depuis la véloroute pour rejoindre les lieux de départ à prévoir)

- Sur le territoire Conflent Canigó, ne pas envisager d'emprunter les pistes DFCI (la communauté de communes ne souhaite pas le passage sur les DFCI)
- **Cibler principalement le public familial** recherchant un pratique de type loisirs à la journée (ou demi-journée) visant à la découverte des patrimoines et du territoire. Le SMCGS souhaite rendre accessible ces boucles à un très large public tout en valorisant les patrimoines naturels et culturels remarquables et les sites touristiques majeurs

Article 6. Gouvernance et pilotage

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec la cheffe de projet vélo du Syndicat Mixte Canigó Grand Site, chargée du suivi du présent projet.

Des Aller/Retours permanents et réguliers devront être réalisés avec le SMCGS durant cette mission par la prestataire à chaque étape du projet pour partager et affiner le travail réalisé.

Plus largement le comité du projet ACTIV (comité du relais local de proximité au déploiement du projet de la véloroute « Vallée de la Têt ») sera en charge du suivi du projet et jugera de l'opportunité des propositions aux regard des objectifs de chacun mais aussi de la faisabilité (environnementale, technique foncière et règlementaire).

Le SMCGS se chargera de réunir le comité de pilotage au lancement de la mission, à mi-parcours et pour la restitution de la mission

Le prestataire devra donc prévoir trois réunions en comité de pilotage avec pour la restitution finale :

- **Une présentation orale et diaporama au comité local ACTIV'** lors du COPIL prévu à cet effet
- **Les fiches récapitulatives** remises sous format Word
- **La cartographie générale du réseau imprimée pour les réunions**

Article 7. Forme de la mise en concurrence

1. Allotissement-Lots

La prestation de service, objet du présent marché ne prévoit pas d'allotissement

2. Modification de la procédure de mise en concurrence

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 8. Durée du marché

Le marché prend effet à sa notification et est estimé pour une durée de 1an.

Article 9. Remise des offres et contenu du dossier des candidats

Le dossier comprendra :

- Le présent cahier des charges daté et signé par le représentant habilité de l'entreprise
- Une proposition faisant état par le candidat :
 - De sa compréhension de la mission ;
 - D'une note méthodologique
 - D'un calendrier de mise en œuvre de la mission
 - D'un descriptif des moyens humains et techniques alloués à la bonne exécution de la mission (présentation équipe projet, compétences de l'équipe, matériels, logiciels etc.)
- Devis détaillé : prix global de la prestation incluant tous types de frais et par type de prestation (frais de déplacements et de mission inclus) :
- Références et expériences du prestataire sur des missions similaires

Les réponses doivent parvenir sous pli cacheté au Syndicat Mixte Canigó Grand Site **le lundi 30 janvier 2022 au plus tard**. La réponse peut également parvenir sous format numérique standard par messagerie internet dans les mêmes délais aux adresses suivantes :

- fanny.montagne@canigo-grandsite.fr
- florian.chardon@canigo-grandsite.fr

Article 10. Enveloppe budgétaire prévisionnelle

Cette étude étant liée à des contraintes de subventions publiques, l'enveloppe budgétaire allouée est de 28 000 euros TTC maximum

Article 11. Critères d'analyses des offres

- Valeur technique et cohérence technique de l'offre (60%)
- Coût de la prestation (20%)
- Délais de réalisation (20%)

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site se réserve la possibilité d'auditionner les soumissionnaires (présentation orale de leur proposition et échanges).

A l'issue de la phase de consultation, une notification d'attribution de marché ou de rejet de candidature sera adressée à chaque soumissionnaire.

Article 12. Propriété des données et droits d'utilisation

Droits de la personne publique

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site peut librement utiliser les résultats, même partiels, des prestations. Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site a le droit de reproduire, c'est-à-dire de fabriquer ou faire fabriquer des objets, matériels ou constructions conformes aux résultats des prestations ou à des éléments de ces résultats. Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site peut communiquer à des tiers les résultats des prestations, notamment les dossiers d'études, rapports d'essais, documents et renseignements de toute nature provenant de l'exécution du marché. Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site peut librement publier les résultats des prestations ; cette publication doit mentionner le titulaire.

Droits du titulaire

Le titulaire ne peut faire aucun usage commercial des résultats des prestations sans l'accord préalable du Syndicat Mixte Canigó Grand Site. Le titulaire ne peut communiquer les résultats des prestations à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, qu'avec l'autorisation du Syndicat Mixte Canigó Grand Site. La publication des résultats par le titulaire doit recevoir l'accord préalable du Syndicat Mixte Canigó Grand Site ; sauf stipulation contraire de cet accord, la publication doit mentionner que l'étude a été financée par : énoncer les financeurs avec l'appui technique du Syndicat Mixte Canigó Grand Site.

Article 13. Paiement de la prestation

Le paiement de la prestation sera réalisé sur service fait après réalisation de l'intégralité de la prestation qui correspond au rendu final du diagnostic.